



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 15/04/2011

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 14 avril 2011, sous la présidence de M. Jean-Michel MOUGARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 03 concernant une demande de création d'un magasin "Autour de Bébé", spécialisé dans le commerce de détail d'articles de puériculture, d'une surface de vente de 995 m2, à BARENTIN - 72 rue de l'EMS, Parc commercial de La Carbonnière (76360).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral du 05 octobre 2010 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- L'arrêté préfectoral modifié n° 10-76 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Jean-Michel MOUGARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- La demande, enregistrée le 21 février 2011, présentée par la société SCI LA CARBONNIERE, dont le siège social se situe 10 rue du Bigarreau – 68260 Kingersheim, agissant en tant que propriétaire, et visant à une demande de création d'un magasin "Autour de Bébé" pour une surface de vente de 995 m2 à BARENTIN (76360) – 72 rue de l'EMS, Parc commercial La Carbonnière ;

- L'arrêté préfectoral du 24 février 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 14 avril 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la société SCI LA CARBONNIERE, a sollicité l'autorisation de créer un magasin "AUTOUR DE BEBE" à BARENTIN pour une surface globale de vente de 995 m2 ;

- que le projet correspond à la vocation de la zone ;

- que le projet répond aux exigences de l'article 43 de la loi SRU qui stipule que l'emprise au sol des surfaces de stationnement ne peut excéder une fois et demie la surface hors œuvre nette des bâtiments existants ou à construire ;

- que le projet répond à la demande des consommateurs locaux en apportant une enseigne qui avait disparu ;

- que l'impact sur le flux de circulation généré par le projet sera restreint ;

- que le projet améliore la qualité du bâtiment même si les enseignes publicitaires doivent être réduites ;

- que le projet prévoit des mesures en faveur du développement durable (gestion des eaux pluviales, isolation, éclairage basse consommation, végétalisation ...) ;

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée par 6 OUI (sur un total de 6 votants)

Ont voté favorablement :

- M. Claude RIGOT, représentant le Maire de Barentin,
- M. Claude LEMESLE, représentant le Maire de Pavilly,
- M. Jean PROUIN, représentant la Maire de Rouen,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- M. Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de consommation, . .
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

Étaient excusés :

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime
- M. le Maire de Maromme

En conséquence, la Société SCI LA CARBONNIERE, dont le siège social est 10 rue Bigarreau – 68620 KINGERSHEIM, est autorisée à créer un magasin "AUTOUR DE BEBE", d'une surface de vente de 995 m2, à BARENTIN (76360) - 72 rue de l'EMS, Parc commercial La Carbonnière.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Michel MOUGARD